

L'enquête interne blanchit les gardiens de Champ-Dollon

MERCREDI 27 JUILLET 2011 [Jean-marie Banderet](#)

PRISON • L'enquête interne consécutive aux violences dénoncées par des détenus a abouti. Les gardiens n'ont pas outrepassé leurs fonctions.

Les gardiens accusés de violence sur des détenus ne sont pas fautifs. C'est la conclusion de l'enquête interne diligentée par la direction de Champ-Dollon à la suite des plaintes déposées par trois détenus et une détenue (notre édition du 21 juillet). L'enquête demandée par le procureur général et menée par l'Inspection générale des services (IGS) est, elle, toujours en cours.

«L'enquête est terminée et il n'existe aucun élément permettant de mettre en cause les gardiens», déclare le directeur de la prison Constantin Franziskakis. En d'autres termes, l'usage de la force était approprié dans les quatre cas. «Les résultats de l'enquête interne sont insensés», rétorque l'avocat de la plaignante Nils de Dardel. Lors de sa mise en cellule forte (qui fait l'objet d'un recours au Tribunal administratif) après une altercation avec une surveillante, sa cliente se serait retrouvée fouillée et brutalisée par dix gardiens hommes, puis laissée sans soins toute la nuit. Une version contestée par le directeur dans sa réponse au TA. Le lendemain des faits, les Hôpitaux universitaires de Genève ont constaté plusieurs contusions sur le visage et le corps. Pour l'avocat, il s'agit d'une «brutalité injustifiée». La détenue, qui souffre selon lui de problèmes psychiatriques, aurait-elle poussé les gardiens à bout? L'enquête interne ne le relève en tout cas pas. «J'attends de mon personnel une attitude professionnelle et respectueuse, mais il faut aussi sanctionner les détenus lorsqu'il y a lieu de le faire», affirme le directeur de la prison. Michel Ducret, président de la commission des visiteurs, commente: «La prison est un milieu très dur. Il y a pas mal de violence de la part des détenus. Les gardiens doivent parfois faire usage de force, mais ils sont tenus de réagir proportionnellement.»

Pas d'autres plaintes

Se déclarant «interpellée» par l'affaire, la députée et membre de la commission des visiteurs officiels Loly Bolay avoue ne pas avoir été au courant de ces quatre cas. «Il y a moins d'un an, les détenus ne se plaignaient pas ou très peu des gardiens, et ils sont en général plutôt pressés de nous faire part de leurs problèmes lors de nos visites.» Elle assure cependant que la commission empoignera le dossier dès la rentrée. Pas plus de commentaires tant que l'enquête de la justice est en cours.

M. Franziskakis laisse transparaître une certaine lassitude lorsqu'on évoque les doutes quant à l'objectivité de l'enquête. «Nous traitons toute allégation de violence ou de mauvais traitement objectivement et sans parti pris», assure-t-il. Comme dans toute enquête en milieu carcéral, le commissaire à la déontologie a été avisé. Nils de Dardel espère que l'instruction menée par l'IGS sera plus incisive. Mais il juge «curieuse» cette «manière de faire», puisque ce service dépend du même département que la police et la prison. Sa cliente doit très prochainement être entendue par les enquêteurs. L'avocat fustige en outre «l'inaction» du procureur général sur un point bien précis de l'instruction: l'usage des images de vidéosurveillance. Pour preuve, il rappelle la chronologie de l'affaire. «La plainte a été adressée au procureur général le 1er juin. Le 16, ce dernier demande la saisie des enregistrements, et le 22 je reçois de sa part un courrier m'annonçant que ceux-ci ont disparu.» Résultat, pas d'images. En effet, «leur délai de conservation est très court (de quarante-huit à nonante-six heures), relève M. Franziskakis, et les cellules sont dépourvues de caméras pour préserver l'intimité des détenus».